

plusieurs citoyens domiciliés dans cette ville, la présence de différentes pièces de canon autour de la maison commune, ne peuvent qu'exciter la sollicitude et la vigilance de l'administration, En conséquence, il a mis en délibération s'il ne conviendrait pas de demander à la Municipalité de Lyon quel est l'état de la situation actuelle de la ville de Lyon ; quelles sont les causes qui l'ont déterminée à faire placer des canons autour de l'hôtel-commun, et quels peuvent être les motifs de détention des individus retenus.

La matière mise en délibération ; où le procureur-général-syndic en ses conclusions ;

Il a été arrêté qu'il serait écrit à la Municipalité de Lyon une lettre dont la teneur suit :

« Hier les portes de la ville furent fermées, les citoyens armés firent des visites domiciliaires, et un grand nombre d'individus a été arrêté. Aujourd'hui l'hôtel commun est entouré de canons et de soldats. La sûreté générale exige, dans les circonstances actuelles, toute la surveillance des autorités constituées. Les précautions extraordinaires dont on s'est servi et dont on se sert, annoncent l'approche, ou d'un grand mouvement prévu dans cette ville, ou d'un danger existant. Les motifs qui ont déterminé les mesures de police doivent être connus du département.

« Nous vous requérons, citoyens municipaux, de nous rendre compte, par écrit et sans retard : 1° de l'état de situation de la ville de Lyon ; 2° des causes qui vous ont déterminés à faire placer des canons autour de l'hôtel commun ; 3° des arrestations faites le jour d'hier et des motifs de détention des individus arrêtés.

« Jaloux de concourir avec vous au maintien de l'ordre et de l'exécution des lois, ou de partager les dangers qui peuvent menacer la chose publique, il est de notre devoir de connaître les mesures que la nécessité commande, comme de prendre celles qui peuvent calmer les inquiétudes des citoyens. »

Sur les six heures et demie, les bruits publics devenant plus inquiétants pour la tranquillité publique, les citoyens Bouamour et Achard, sur l'invitation de l'assemblée, se sont rendus auprès du citoyen maire pour le prier de se rendre au directoire du département.

Il est entré accompagné de deux officiers municipaux. Il a dit que, d'après tous les rapports qui lui étaient faits, la ville lui paraissait tranquille ; que la Municipalité s'occupait de la réponse demandée par le département à sa lettre du matin, et qu'elle la lui ferait parvenir sous peu d'instants.

D'après cette assurance, le Directoire s'est séparé sur les neuf heures et demie du soir.